

3.0 crédits	25.0 h	1+2q
-------------	--------	------

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Suivre parallèlement le cours de didactique du français langue première (LROM 2950).
Thèmes abordés :	<p>Le stage de 25 heures est réparti en deux entités :</p> <p>a. Stages d'observation et d'analyse des pratiques didactique (5 h) : incitent l'étudiant à se projeter dans la prise en charge de la classe en observant les classes de ses futurs élèves et de ses maîtres de stage.</p> <p>b. Stage d'enseignement : permettent au futur enseignant d'expérimenter les différents points abordés dans les cours sous la guidance de maîtres de stage agréés par l'UCL.</p> <p>Ces stages se découpent en deux parties, correspondant à deux lieux et à deux maîtres de stage différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage en duo (10 h) : stage qu'on assure à deux, en alternant les prises de parole (soit au cours de chaque heure, soit d'une heure à l'autre, chaque duettiste donnant au moins 4 heures de cours seul). L'accent y est mis spécialement sur les aspects communicationnels et relationnels de l'acte d'enseigner. - Stage d'enseignement en solo (10 h) : stage qui peut soit faire l'objet d'une « séquence didactique » présentée dans une seule classe, soit se répartir entre différentes classes.
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme des stages, l'étudiant aura prouvé sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir, planifier et dispenser des cours de français, d'espagnol ou d'italien, dans l'enseignement secondaire supérieur, - à réfléchir sur ses pratiques d'enseignement et à les réguler, - à s'adapter à différentes situations professionnelles dans des environnements scolaires diversifiés en interagissant avec des maîtres de stages. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>Chaque stage est évalué au fur et à mesure de manière formative à travers les remarques et les conseils quotidiens du maître de stage ; une fois achevé, il est évalué de manière certificative à l'aide d'une grille en 3 pages que le maître de stage expose à l'étudiant lors d'un entretien-bilan.</p> <p>L'ensemble des stages fait enfin l'objet d'une évaluation certificative finale qui prend la forme d'une leçon publique présentée devant un jury composé d'enseignants du master en langues et littératures romanes.</p> <p>Dispenses éventuelles : l'étudiant qui enseigne déjà la discipline concernée depuis plus d'une année pourra être dispensé des 10 heures de stage en duo.</p>
Méthodes d'enseignement :	Type d'enseignement : les stages d'un même étudiant seront répartis autant que possible entre les enseignements général, technique de transition, technique de qualification et professionnel. Alternance des stages et des enseignements : les stages s'articulent étroitement aux enseignements et sont organisés en alternance avec eux.
Contenu :	<p>Pour chaque stage qu'il doit effectuer, l'étudiant remettra en début d'année à son directeur des stages la liste de ses préférences parmi les établissements et les maîtres de stage qui lui seront proposés. Il veillera toutefois à demander des stages dans au moins deux types d'enseignement différents (enseignement général, technique de transition, technique de qualification et professionnel).</p> <p>Une fois que ses stages lui auront été attribués, il conviendra avec chacun de ses maîtres de stage des modalités des stages d'observation et des leçons actives. Il conviendra également avec ses maîtres de stage des thèmes et du calendrier de ses stages.</p> <p>Avant d'entamer un stage, il soumettra son projet de préparation de leçon au maître de stage qui discutera avec lui des éventuelles modifications à y apporter.</p>
Bibliographie :	/
Autres infos :	<p>Support : un dossier de grilles d'observation et d'évaluation, de consignes et de documents stimulateurs est mis à la disposition des étudiants. En vertu de l'article 76 alinéa 3 du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, les leçons publiques ne seront plus organisées à la session de septembre. En cas d'échec, l'étudiant sera contraint à recommencer son année.</p>

<p>Cycle et année d'étude: :</p>	<p>> Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (langues et littératures modernes et anciennes) > Master [120] en langues et littératures modernes et anciennes > Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (langues et littératures modernes, orientation générale) > Master [120] en langues et littératures modernes, orientation générale</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ROM</p>